



La politique de la ville « dans » les services municipaux : l'exemple d'Échirolles

Échirolles, ville de l'agglomération grenobloise de 35 000 habitants, est de longue date impliquée dans les démarches de développement social urbain. Renzo Sulli, maire de cette commune et vice-président délégué à la politique de ville de Grenoble Alpes Métropole, pointe ici les enjeux actuels quant aux modalités d'intervention de l'action publique dans les territoires les plus en difficulté. Meilleure mobilisation du droit commun, intégration des équipes opérationnelles dans l'appareil municipal, renforcement de la politique de la ville, trois chantiers en cours à Échirolles, trois enjeux partagés par de nombreux territoires.

Lutter contre l'exclusion et les discriminations, combattre la relégation sociale et la précarité, œuvrer pour la reconnaissance des identités culturelles d'origine... Ces enjeux ne peuvent être de la responsabilité d'une seule politique publique spécifique, la politique de la ville, quand bien même celle-ci demeure indispensable.

LE DROIT COMMUN AU SERVICE DES QUARTIERS SÉGRÉGUEÉS

Plus que jamais dans le contexte de désintégration sociale que nous connaissons aujourd'hui, **les politiques publiques de droit commun doivent se re-mobiliser pour retrouver les publics qui leur échappent** et qui sont confiés aux seuls moyens trop marginaux de la politique de la ville. À ce titre, l'injonction qui consiste à mobiliser de façon prioritaire le droit commun dans le cadre des Contrats urbains de cohésion sociale est une très bonne chose. Évidemment sous la réserve expresse que le droit commun nécessaire soit effectivement mis en place, ce qui peut faire débat aujourd'hui...

À Échirolles, ce principe est depuis longtemps défendu. L'ingénierie issue du développement social urbain s'est progressivement intégrée dans les services de droit commun. À titre d'exemple, dès 1987, la coordination de la prévention de la délinquance a été confiée à notre Centre communal d'action sociale, pour **mieux coller à la réalité sociale et au vécu des publics prioritairement concernés** et mobiliser l'ensemble des travailleurs sociaux.

PLEINE INTÉGRATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS L'APPAREIL MUNICIPAL

Au milieu du contrat de ville d'agglomération 2000-2006, un pas supplémentaire a été franchi. Depuis 2003, **la mission politique de la ville est devenue un service municipal à part entière** : le service vie des quartiers et démocratie locale, dont le responsable est un Directeur général adjoint membre de l'équipe de direction municipale.

Pour autant, il ne s'agissait pas d'en faire un service « fer de lance » ou « bataillon avancé de l'action publique »

au risque de conduire à l'isolement des autres services, ou à l'exonération de leur responsabilité de mobilisation de leur compétence thématique pour répondre aux attentes des publics des quartiers prioritaires.

Dans ce même souci d'intégration, les postes d'agents de développement récemment créés dans le cadre du Dispositif de réussite éducative et de la Gestion sociale et urbaine de proximité ont été rattachés respectivement aux services éducation et habitat : il nous semble déterminant que ces services intègrent bien ces questions au sein de leur compétence thématique et apportent concrètement leurs contributions aux actions de proximité développées dans le cadre de ces dispositifs. Que les services de droit commun soient directement impliqués est aussi une garantie pour eux de pouvoir s'interroger sur leur pratique professionnelle, de se remettre en question et très certainement de retrouver du sens à leur action.

UNE POLITIQUE DE LA VILLE TOUJOURS INDISPENSABLE

À l'origine, la politique de la ville était présentée comme expérimentale, transférable aux politiques publiques de droit commun. Dans les faits, elle a été enfermée dans les quartiers prioritaires, pour devenir une politique publique de 2nd rang, sans moyens suffisants à l'échelle des problèmes à traiter. La marge de progression est encore importante de ce point de vue.

Ce constat ne signifie pas pour autant que le temps de la politique de la ville est aujourd'hui révolu et moins encore la disparition des professionnels du développement social urbain. Au contraire cette politique a largement fait ses preuves en matière de méthodologie innovante, de participation citoyenne et de compétences mobilisées. Il est nécessaire qu'elle soit reconnue en tant que politique publique transversale et coordonne l'action publique de droit commun. **Il faut que les professionnels de la politique de la ville sortent de la précarité qui caractérise trop souvent leurs métiers** et trouvent leur place dans les collectivités territoriales et les Établissements publics de coopération intercommunale. Il y a là un enjeu fort pour la crédibilité de l'action publique et l'avenir du service public de proximité. ■

Renzo SULLI